

Conseil municipal de rentrée

La dernière réunion du conseil municipal a surtout été consacrée à l'organisation de la fête patronale des 31 août et 1er septembre en partenariat avec les associations : randonnée, soirée dansante, vide-grenier, concours de pétanque et fête foraine.

Quelques décisions ont cependant été prises :

- La salle polyvalente sera équipée du matériel et mobilier nécessaire à l'accueil possible d'une cinquantaine de personnes. Elle pourra ensuite être mise à disposition ou louée aux associations et particuliers intéressés.

- Par délibération, la commune de Ray-sur-Saône sollicite son adhésion au SIVOM du Val Fleuri. Le CM accepte à l'unanimité l'adhésion.

- La commune apporte son soutien (don de 100 € « équivalent » à 1 m3 de bois ou 1 m2 de parquet) au partenariat entre la filière bois de Franche-Comté et l'association « Semons l'Espoir » pour le projet de construction de maison des familles qui sera implantée près du Centre hospitalier de Besançon.

- Deux vues aériennes du village sont commandées.

- La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la vente de la maison appartenant à Mr Eric Léchine au hameau de la gare.